

SPECIAL
SCOLAIRE

CONCOURS DE COURT- METRAGE



REALISE EN CLASSE
TON FILM DE 3 MINUTES MAXIMUM

THEME :
DEMAIN, JE ME LANCE!

OUVERT JUSQU'AU
30 JUIN 2023

PROJECTION DU FILM LAUREAT
AU FESTIVAL

LA TOILE DES
PALMISTES
02 - 04 NOV 2023



CONDITIONS DE PARTICIPATION

- OUVERTS A TOUTES LES CLASSES (ECOLES, COLLEGES ET LYCEES)
- DUREE MAXIMALE DE TROIS MINUTES
- POSSIBILITE DE FILMER AVEC SON PORTABLE

ATTENTION
AU SON ET AU SOUS-TITRAGE
SI BESOIN!

LE FILM EST A ENVOYER PAR L'ENSEIGNANT
REFERENT DE LA CLASSE A L'ADRESSE :
communication.gcam973@gmail.com





BULLETIN D'INSCRIPTION

CONCOURS DE COURT-MÉTRAGE 2023
SPÉCIAL SCOLAIRE
« DEMAIN, JE ME LANCE ! EN 180 SECONDES
LA TOILE DES PALMISTES - 7ÈME ÉDITION

NOM DE L'ETABLISSEMENT et de la direction / coordonnées mail + téléphone :

NOM DE LA CLASSE réalisatrice et de l'enseignant référent / coordonnées mail + téléphone :

Titre du film :

Lieu(x) de tournage :

Durée en seconde :

Nom des élèves participants :

TYPE DE SUPPORT :

lien pour un visionnage et téléchargement en ligne :

DVD

Clé USB

Je certifie avoir signé et avoir pris connaissance du règlement du concours de court-métrages « DEMAIN JE ME LANCE! » organisé par l'association G-CAM dans le cadre du festival « La toile des Palmistes » et je m'engage à en respecter les termes.

Fait à

Date :

Faire précéder la mention « Lu et approuvé ».

Signature



AUTORISATION PARENTALE
CONCOURS DE COURT-METRAGE 2023
SPECIAL SCOLAIRE
« DEMAIN, JE ME LANCE ! EN 180 SECONDES
LA TOILE DES PALMISTES - 7ÈME ÉDITION

Candidat mineur (catégorie SCOLAIRE)

Nom :

Prénom : Date de Naissance :

Téléphone :

Adresse :

Mail :

Responsable légal

Père

Mère

Tuteur

Nom :

Prénom : Date de Naissance :

Téléphone :

Adresse :

Mail :

Je certifie avoir signé et avoir pris connaissance du règlement du concours de court-métrages spécial scolaire « DEMAIN, JE ME LANCE! » organisé par l'association G-CAM dans le cadre de la 7ème édition du festival « La Toile des Palmistes » et autorise à participer à ce concours.

Fait à, le

Nom et Prénoms :

Signature



Condition de participation au concours : Durée, thématique, critères, délais

Le référent de la classe participante qui souscrit pour son compte ou le compte d'une ou plusieurs personnes tierces, l'inscription d'un film au « Concours de court-métrages 2023 spécial scolaire— Demain, je me lance!», s'engage à transmettre et faire accepter les présentes conditions générales aux tiers inscrits et se porte garant du parfait respect des dites conditions par eux. Le participant s'engage, par ailleurs, à agir dans le parfait respect de ce règlement et à communiquer à la G-CAM, à la première demande, toutes informations utiles relatives aux tiers inscrits. En cas de non-respect de la présente clause, l'inscription sera annulée de plein droit.

Pour que votre film puisse être éligible pour participer au concours, il doit répondre aux conditions suivantes :

- La durée du film ne doit pas dépasser 180 secondes, générique compris.
- Le film doit respecter la thématique du concours : « Demain, je me lance! »
- Le film doit être tourné en langue française, sinon il devra être sous-titré en français.
- Le film doit obligatoirement mentionner le nom du réalisateur, des comédiens principaux et toutes mentions légales s'il y a lieu.
- Le film doit être déposé ou envoyé, soit par voie postale à l'adresse de l'association G-CAM au plus tard le 30 juin 2023 inclus, le cachet de la poste faisant foi, soit à l'adresse communication.gcam973@gmail.com avec un lien permettant de le visionner en ligne.
- En cas d'envoi postal, le film doit être fourni sur un support DVD ou sur une clef USB en .mov ou .avi
- Une autorisation parentale est obligatoire pour tous les mineurs concourant au prix J Elle devra être transmise avec le film. Le formulaire « Autorisation parentale concours de court métrage TDP 2023 spécial scolaire » précède ce règlement.
- Le film doit avoir été tourné après le 10 février 2023.
- Le participant ne pourra inscrire qu'un seul film au concours.
- Le participant garantit disposer des droits de toutes natures relatifs à son film et garantit la G-CAM contre tout recours de tiers à ce sujet.
- Le participant qui inscrit le film doit avoir rempli, accepter et valider le formulaire présenté en haut de page.

Les critères pour le concours prennent en considération :

- La qualité de réalisation générale du film et de la mise en scène,
- L'originalité du scénario,
- La qualité du jeu des acteurs,
- La qualité technique de l'image et du son.



Support de tournage

Les films peuvent être tournés avec une caméra, un téléphone portable* ou un appareil photo. Les films doivent être obligatoirement tournés en Guyane. Les films d'animation sont acceptés s'ils font référence à la Guyane ou à ses habitants.

*Attention : la qualité des images et du son (méfiez-vous du vent) est prise en compte pour la sélection des meilleurs films.

Envoi des vidéos

L'envoi de la vidéo par lien de visionnage et téléchargement est à privilégier.

Les clefs USB et DVD, ou le lien de visionnage en ligne, devront être accompagnés du bulletin d'inscription.

Sur le DVD devra figurer le titre du film, le prénom et nom du référent, la durée et l'année de réalisation. Les indications devront être imprimées ou écrites au marker indélébile.

Pour les envois physiques, les films devront être envoyés ou déposés à l'adresse suivante : Association G-CAM, 32 Avenue de Gaulle, 97300 Cayenne

Tous colis réceptionnés en port dû seront refusés. Les frais d'envois des films sont à la charge des participants. Les DVD et les clefs USB envoyés pour la sélection ne seront pas restitués et constitueront l'archive de la G-CAM.



Participation des réalisateurs au festival

Les candidats sélectionnés s'engagent à être présents ou représentés lors de la remise du prix lauréat pendant le festival. Le festival ne prend pas en charge les frais d'hébergement et de déplacements des participants au concours.

Propriété intellectuelle et les droits d'auteurs

Les films réalisés dans le cadre de ce concours sont des exercices tombant sous l'égide des textes de lois régissant les droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle. Tous les éléments utilisés dans le film (graphiques, sonores, etc.) par les candidats devront être libres de droits. Le propriétaire de l'œuvre audiovisuelle s'assurera d'avoir acquis les droits d'auteur et les droits à l'image de toute personne ou d'autres éléments (graphique, sonore, etc.) apparaissant dans la vidéo et devront être en mesure d'en fournir la preuve, si nécessaire. Les frais engendrés suite au non-respect de ces acquittements seront à l'entière charge du réalisateur (ou de la réalisatrice) présentant son film à ce concours.



Engagement moral

Les candidats s'engagent à ne pas utiliser des contenus de nature pornographique ou violente, pouvant être mis en doute sur leurs aspects diffamatoires, discriminatoires, xénophobes, fascistes, racistes, eugénistes, révisionnistes ou antidémocratiques, pouvant atteindre à quelque niveau que ce soit la dignité des enfants, femmes, hommes, quelles que soient leurs appartenances ethniques, leurs cultures ou leurs pays d'origine et, d'une façon générale, étant contraire à la déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Conditions relatives à l'exploitation des films

L'inscription d'un film au concours de court-métrage engage les participants à autoriser la diffusion de leur film, gratuitement, pendant une durée de 24 mois, à compter du 15 octobre 2023, sur tout support connu ou inconnu à ce jour, dans le cadre des activités, de la promotion, des soirées thématiques, liées à l'association G-CAM. Ces activités incluent notamment la diffusion des court-métrages dans le cadre des conventions de partenariats entre le Festival et un diffuseur partenaire (Canal Plus, Guyane la 1ere...). D'autre part, la G-CAM se réserve le droit d'utiliser certaines images des films sélectionnés pour ses clips de promotion du Festival à venir. (Les extraits ne pouvant pas excéder 20 secondes).

Dispositions générales

La participation au concours de court-métrages « Demain, je me lance! » organisé par l'association G-CAM entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout cas, non prévu dans ce dernier sera examiné par le Conseil d'Administration de la G-CAM.